

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: SPB48
Dénomination: Base Unghie Rescue+++ Multipack

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: Produits de soin et de maquillage des ongles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PASSIONE BEAUTY S.P.A.
Adresse: Viale Crispi 89-93
Localité et Etat: 36100 Vicenza Italia (VI)
Tél.: +39 0444-239569

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

quality@pucosmetica.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à
1) ORPHILA – INRS
01.45.42.59.59
2) French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison
and toxicovigilance Centre Network
+ 33 3 83 85 21 92

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack

RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser . . . pour l'extinction.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . . en cas de malaise.

Contient: Acétate de N-butyle
Acétate d'éthyle

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq 0,1\%$.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	
Acétate d'éthyle			
INDEX	607-022-00-5	47,5 ≤ x < 50	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CE	205-500-4		
CAS	141-78-6		
Règ. REACH	01-2119475103-46-xxxx		
Acétate de N-butyle			
INDEX	607-025-00-1	40 ≤ x < 42,5	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066
CE	204-658-1		
CAS	123-86-4		
Règ. REACH	01-2119475103-46-XXXX		
Éthanol			
INDEX	603-002-00-5	8 ≤ x < 9	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319
CE	200-578-6		
CAS	64-17-5		
Règ. REACH	01-2119457610-43-XXXX		
Acide phosphorique			
INDEX	015-011-00-6	0,809 ≤ x < 0,909	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B
CE	231-633-2		
CAS	7664-38-2		
Règ. REACH	01-2119485924-24-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Des symptômes résultant d'une intoxication peuvent apparaître après exposition, c'est pourquoi, en cas de doute, consulter un médecin en cas d'exposition directe au produit chimique ou d'inconfort persistant, en lui montrant la fiche de données de sécurité de ce produit.

Par inhalation :

Éloignez la personne affectée de la zone d'exposition, laissez-la respirer de l'air frais et maintenez-la au repos. Dans les cas graves comme une insuffisance cardiorespiratoire, des techniques de réanimation artificielle (bouche-à-bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) seront nécessaires, nécessitant une assistance médicale immédiate.

Par contact cutané :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, le cas échéant, doucher la personne concernée avec beaucoup d'eau

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack**RUBRIQUE 4. Premiers secours ... / >>**

froide et du savon neutre. Dans les cas graves, consultez un médecin. Si le produit provoque des brûlures ou des engelures, les vêtements ne doivent pas être retirés car cela pourrait aggraver les blessures causées s'ils restent collés à la peau. Si des cloques se forment sur la peau, il ne faut jamais les éclater car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact visuel :

Rincer soigneusement les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Ne laissez pas la personne concernée se frotter ou fermer les yeux.

Si la victime utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être retirées à moins qu'elles ne soient collées à l'œil, auquel cas cela pourrait causer des dommages supplémentaires. Dans tous les cas, après le nettoyage, consultez au plus vite un médecin muni de la fiche de données de sécurité du produit.

Par ingestion/aspiration :

Ne faites pas vomir, mais si cela se produit, gardez la tête baissée pour éviter l'aspiration. Gardez la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge car elles pourraient avoir été endommagées par l'ingestion.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les effets aigus et différés sont indiqués aux paragraphes 2 et 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non pertinent.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur à mousse (AB), poudre chimique sèche (ABC) Extincteur, extincteur à dioxyde de carbone (BC)

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Suite à une combustion ou une décomposition thermique, des sous-produits réactifs sont créés qui peuvent devenir hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Selon l'ampleur de l'incendie, le port de vêtements de protection complets et d'un appareil respiratoire autonome (ARA) peut être nécessaire. Des installations et équipements minimum d'urgence (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portable,...) doivent être disponibles conformément à la directive 89/654/CE.

Dispositions complémentaires :

Agir conformément au Plan d'Urgence Interne et aux Fiches d'Information sur les actions à entreprendre après un accident ou autres urgences. Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les conteneurs et les réservoirs de stockage des produits sujets à combustion, explosion ou BLEVE en raison de températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre l'incendie dans un milieu aqueux.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes :

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes exerçant cette activité. Évacuez la zone et éloignez les personnes non protégées. Un équipement de protection individuelle doit être utilisé contre tout contact potentiel avec le produit déversé (voir section 8). Surtout, éviter la formation de mélanges vapeur-air inflammables, soit par ventilation, soit en utilisant un milieu inerte. Retirez toute source d'inflammation. Éliminez l'électricité statique en interconnectant toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique pourrait se former et en veillant également à ce que toutes les surfaces soient mises à la terre.

Pour les sauveteurs :

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées. Voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ce produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement. Gardez le produit à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

C'est recommandé :

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et déplacer vers un endroit sûr. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour tout doute lié à l'élimination, consulter la section 13.

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle ... / >>****6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les articles 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

A.- Précautions générales pour une utilisation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques industriels. Gardez les récipients bien fermés. Contrôler les déversements et les résidus et les détruire en utilisant des méthodes sécuritaires (section 6). Évitez les fuites du conteneur. Maintenir l'ordre et la propreté dans les lieux où des produits dangereux sont utilisés.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions

Transférer dans des zones bien ventilées, de préférence en utilisant une aspiration localisée. Contrôler totalement les sources d'ignition (téléphones portables, étincelles,...) et aérer lors des opérations de nettoyage. Éviter la présence d'atmosphères dangereuses à l'intérieur des conteneurs, en appliquant si possible des systèmes d'inertage. Transfert à faible vitesse pour éviter la création de charges électrostatiques. Contre la possibilité de charges électrostatiques : assurer une parfaite connexion équipotentielle, toujours utiliser une mise à la terre, ne pas porter de vêtements de travail en fibres acryliques, porter de préférence des vêtements en coton et des chaussures conductrices. Respecter les exigences essentielles de sécurité des équipements et systèmes définies dans la directive 2014/34/CE (ATEX 100) et les exigences minimales de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs selon les critères de sélection de la directive 1999/92/CE (ATEX 137). Voir la section 10 pour les conditions et les matériaux qui doivent être évités.

C.- Recommandations techniques sur l'hygiène générale du travail

Ne pas manger ni boire pendant le traitement, puis se laver les mains avec des détergents adaptés.

D.- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux

Il est recommandé de garder à disposition du matériel absorbant à proximité immédiate du produit (voir sous-section 6.3).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A.- Besoins spécifiques de stockage

Température minimale : 5 °C

Température maximale : 30 °C

B.- Conditions générales de stockage

Évitez les sources de chaleur, les rayonnements, l'électricité statique et le contact avec les aliments. Pour plus d'informations, voir la sous-section 10.5

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

À l'exception des instructions déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de donner des recommandations particulières concernant l'utilisation de ce produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références réglementaires:

EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
----	--------	--

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

Acétate de N-butyle

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
OEL	EU	241	50	723	150			

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,18	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,018	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,981	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,098	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,36	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	35,6	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,09	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chroniques	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chroniques
Orale		2		2				
		mg/kg		mg/kg				
Inhalation	300	300	35,7	35,7	600	600	300	300
	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3
Dermique		6		6		11		11
		mg/kg		mg/kg		mg/kg		mg/kg

Acétate d'éthyle

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
OEL	EU	734	200	1468	400			

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,24	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,024	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,15	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,115	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	1,65	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	650	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,148	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chroniques	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chroniques
Inhalation	734	734	367	367	1468	1468	734	734
	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3
Dermique								63
								mg/kg

Éthanol

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,96	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,79	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	3,6	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	2,9	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	2,75	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	580	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0,38	g/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,63	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chroniques	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chroniques
Orale				87				
				mg/kg				
Inhalation				114				950
				mg/m3				mg/m3
Dermique				206				343
				mg/kg				mg/kg

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques ... / >>

Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	6512 Pa	Température: 20 °C
Densité de vapeur relative	0,915	Température: 20 °C
Caractéristiques des particules	pas disponible	
	pas applicable	

Pression de vapeur à 50 °C : 26035,22 Pa (26,04 kPa)

Densité à 20 °C : 914,6 kg/m³

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, de manipulation et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse conduisant à des températures ou des pressions excessives n'est attendue.

10.4. Conditions à éviter

Applicable pour la manipulation et le stockage à température ambiante :

Augmentation de la température : risque de combustion

Lumière du soleil : évitez les impacts directs

10.5. Matières incompatibles

Acides : évitez les acides forts

Matières comburantes : évitez les impacts directs

Autre : évitez les alcalis ou les bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir les sous-sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

Acétate de N-butyle	
LD50 (Dermal):	14112 mg/kg rabbit
LD50 (Oral):	12789 mg/kg rat
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	23,4 mg/l/4h rat

Acétate d'éthyle	
LD50 (Dermal):	20000 mg/kg Rabbit
LD50 (Oral):	4100 mg/kg Rat

Éthanol	
LD50 (Dermal):	20000 mg/kg rabbit
LD50 (Oral):	6200 mg/kg rat
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	124,7 mg/l/4h rat

Acide phosphorique	
LD50 (Dermal):	2470 mg/kg rabbit
LD50 (Oral):	3500 mg/kg rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Éthanol

Toxicité aiguë

Concentration : EC50 1450 mg/L (192 heures)

Espèce : *Microcystis aeruginosa*

Genre : algues

Acétate de N-butyle

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

NOEC Chronique Crustacés

675 mg/l/72h *Scenedesmus subspicatus*23,2 mg/l *Daphnia magna*

Acétate d'éthyle

LC50 - Poissons

EC50 - Crustacés

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

NOEC Chronique Poissons

NOEC Chronique Crustacés

230 mg/l/96h *Pimephales promelas*717 mg/l/48h *Daphnia magna*3300 mg/l/72h *Scenedesmus subspicatus*9,65 mg/l *Pimephales promelas*2,4 mg/l *Daphnia magna*

Éthanol

LC50 - Poissons

EC50 - Crustacés

NOEC Chronique Poissons

NOEC Chronique Crustacés

11000 mg/l/96h *Alburnus alburnus*9268 mg/l/48h *Daphnia magna*250 mg/l *Danio rerio*2 mg/l *Ceriodaphnia dubia*

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétate de N-butyle

Biodégradabilité

Durée : 5 jours

% Biodégradable : 89%

Éthanol

Biodégradabilité

Concentration : 100 mg/l

Période : 14 jours

% Biodégradable : 89%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate de N-butyle

Potentiel : faible

Éthanol

Potentiel : faible

Acétate de N-butyle

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

BCF

1,78

4

Acétate d'éthyle

BCF

30 Moderate

Éthanol

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

BCF

-0,31

3

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack

RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

12.4. Mobilité dans le sol

Acétate de N-butyle
Tension superficielle : 2,478E-2 N/m (25 °C)

Éthanol
Absorption/désorption
Koc : 1
Conclusion : très élevé
Tension superficielle : 2,339E-2 N/m (25 °C)

Volatilité
Henry : 4,61E-1 Pa·m³/mol
Sol sec : oui
Sol humide : oui

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: ONU 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
IMDG: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
IATA: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport ... / >>

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3

IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3

IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 33	Quantités limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (D/E)
	Spécial disposition: 274, 601, 640(C-D)		
IMDG:	EMS: F-E, S-E	Quantités limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 60 L	Mode d'emballage: 364
	Passagers:	Quantité maximale: 5 L	Mode d'emballage: 353
	Spécial disposition:	A3	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : P5cRestrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
pas applicableSubstances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>>**

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)

SPB48 - Base Unghie Rescue+++ Multipack**RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>**

11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.